



COMMISSION SANTE ET SOLIDARITES

COMPTE-RENDU DU 4 MAI 2021

HORAIRE : le mardi 4 mai 2021 de 14h à 16h.

ELUS REFERENTS :

GARNIER Véronique, Adjointe au Maire de Croissy-sur-Seine
GIROUD Marc, Maire de Vallangoujard
TORO Ludovic, Maire de Coubron

SUJET :

L'urbanisme favorable à la santé

CONTEXTE :

L'aménagement du territoire a un impact fort sur la santé de la population, si on pense l'état de santé des personnes dans une approche globale. L'urbanisme peut réduire les nuisances sonores, favoriser les pratiques sportives régulières ou encore réduire les maladies chroniques, et inversement. Mais ce sont également les conditions de vie d'un territoire telles que des bonnes offres de logement et de transports qui rendent possible un urbanisme favorable à la santé. Il s'agit donc également de réduire les inégalités territoriales en santé.

Un exemple phare de ce lien entre urbanisme et santé est le développement du « tout automobile » qui a généré les conséquences suivantes : « augmentation de la pollution atmosphérique et des nuisances sonores, réduction de l'activité physique, perte du lien social, étalement urbain et diminution des espaces agro-naturels »¹.

Un des aspects de cette santé globale, de ce bien-être complet de la population est la santé mentale. Il est notamment primordial de concevoir des espaces de rencontre, qui favorisent le lien social : des places avec des bancs, des jardins partagés, des terrains de sport en accès libre, etc.

Pour que les enjeux de santé soient intégrés durablement dans l'aménagement du territoire, ils peuvent figurer dans les documents d'urbanisme tels que les Plans Locaux d'Urbanisme communaux et intercommunaux.

OBJECTIFS :

- Comprendre en quoi consiste un urbanisme pensé pour réduire les impacts négatifs sur la santé ou en favoriser les aspects positifs.
- Faire connaître les bonnes pratiques en matière d'urbanisme favorable à la santé.

¹ http://www.villes-sante.com/wp-content/uploads/Brochure_urbanisme_sante_mai2016.pdf

COMMISSION SANTE ET SOLIDARITES COMPTE-RENDU DU 4 MAI 2021

LES INTERVENANTS :



Pierre-André JUVEN

*Adjoint au maire de Grenoble à l'urbanisme et à la santé,
représentant du Réseau français des Villes-Santé de l'OMS*



Emilie MOREAU

*Directrices d'études - Urbaniste à l'Atelier Parisien d'Urbanisme
(Apu)*

POINTS PRINCIPAUX DES INTERVENTIONS ET DES ECHANGES :

- **Introduction de la séance :**

Véronique GARNIER, élue référente de la commission Santé de l'AMIF, rappelle que la crise du Covid-19 met en lumière le phénomène des inégalités sociales et de conditions de vie. Toutefois, les communes peuvent agir sur la santé des habitants, par leurs politiques d'aménagements.

- **Intervention de Emilie Moreau, Directrice d'Etudes à l'APUR**

Eléments introductifs

Les relations entre la santé et les villes remontent à **la fin du XIXème siècle**, époque marquée par les préoccupations hygiénistes. Puis, à partir des **années 70**, une nouvelle approche vient indiquer que des facteurs externes au domaine sanitaire contribuent à déterminer la santé des populations.

On observe progressivement que **l'urbanisme est un levier de promotion de la santé**. Le concept **d'urbanisme favorable à la santé** a été initié par le programme des villes santé en 1987. Selon ses auteurs, il s'agit d'un type d'urbanisme qui « *implique des aménagements qui tendent à promouvoir la santé et le bien-être des populations* ».

COMMISSION SANTE ET SOLIDARITES COMPTE-RENDU DU 4 MAI 2021

L'épidémie de Covid-19 a mis en lumière le lien entre aménagement et santé. En Île-de-France, **les territoires les plus pauvres ont été les plus touchés par la surmortalité liée au Covid-19** (notamment en raison du nombre important de logements suroccupés).

5 axes pour tendre vers un urbanisme favorable à la santé, selon l'EHESP²

L'EHESP a élaboré 5 axes qui promeuvent des choix d'aménagements qui sont **favorables à la santé** :

1. **Réduire les polluants, nuisances** et autres agents délétères (émissions et expositions).
2. Promouvoir des **comportements sains des individus** (activité physique et alimentation saine).
3. Contribuer à **changer l'environnement social** des habitants pour favoriser la **cohésion sociale et le bien-être** des habitants.
4. **Corriger les inégalités de santé** entre les différents groupes sociaux, économiques et les personnes vulnérables.
5. Soulever et gérer (autant que possible) les antagonismes et les possibles synergies des projets. En effet, parfois des politiques peuvent se contredire, donc ces axes permettent d'avoir une **approche globale** qui permet d'articuler différents objectifs.

Ces axes, qui apportent une grille générale, ont été déclinés en outils, avec un **référentiel d'analyse des projets d'urbanisme**. Cet outil peut être utilisé par les acteurs **pour analyser les projets urbains**. Il permet de les relier à des objectifs qui sont liés à l'urbanisme favorable à la santé.

Ainsi, tout acteur qui souhaiterait mener des projets urbains favorables à la santé peut utiliser cet outil d'analyse.

Il permet, par exemple, aux acteurs de s'interroger sur des questions, telles que :

- Est-ce que ce projet d'aménagement urbain favorise des modes de vie sains, et quelles politiques publiques sont possibles pour atteindre cet objectif ?
- Est-ce que ce projet préserve les milieux naturels ?

Les questions de santé dans la gestion urbaine et les leçons des crises

Les crises permettent parfois d'accélérer certaines prises de conscience.

Quels sont outils de gestion urbaine qui permettent de répondre aux enjeux de santé ? Il est plus ou moins possible d'intervenir sur différents facteurs tels que :

1. Les facteurs de **nuisances permanents** qui affectent la santé : la pollution de l'air, le bruit, la canicule.

² Ecoles des Hautes Etudes en Santé Publique

COMMISSION SANTE ET SOLIDARITES COMPTE-RENDU DU 4 MAI 2021

2. Les **facteurs urbains** qui agissent sur la santé : **les collectivités peuvent plus facilement agir à ce niveau**. Ces facteurs sont :
- **Des facteurs sociaux** : habitat dégradé et insalubre.
 - **Des facteurs spatiaux** : les bâtiments sont-ils loin ou non de la nature ? Comment les bâtiments sont en capacité de réguler les effets des îlots de chaleur urbain ? Où sont les commerces ? Quid des temps de déplacement domicile-travail ?

Les collectivités et les communes peuvent agir sur ces facteurs sociaux et spatiaux à travers leurs politiques publiques.

3. Les **facteurs de risques inédits et aléatoires** qui agissent immédiatement sur la santé.

Ce sont les risques d'aléas qu'on ne peut pas totalement maîtriser et qui posent la question de **l'adaptation**. **L'anticipation du risque et la gestion des aléas** sont donc importantes à prendre en compte dans la gestion urbaine pour répondre aux enjeux de santé.

Ainsi, il est **important de créer des villes agiles** avec des bâtiments dont les usages peuvent changer, des **espaces de logistique urbaine** répartis dans toute la ville et des **espaces refuges** en cas de crise.

Pour diminuer les nuisances et les risques :

Il est tout d'abord important de **mieux connaître ces nuisances et ces risques pour identifier des capacités de réponse**. Les crises peuvent apporter des éléments de compréhension. Les différents confinements ont ainsi permis **d'identifier des leviers d'actions** :

- **Les pollutions sonores et de l'air ont beaucoup diminué** dans toutes les villes du monde pendant les confinements.
- La baisse de la fréquentation des touristes s'est traduite par une **très forte réduction des déchets**.
- La crise sanitaire a permis la création d'une **zone faible émission** à l'échelle métropolitaine, avec un réseau cyclable renforcé.

Il est possible de **changer l'espace urbain** pour réduire les îlots de chaleur en utilisant d'autres matériaux, en modifiant la perméabilité des sols etc.

Les évaluations d'impact en santé (EIS)

L'Evaluation d'Impact en Santé (EIS) est un **des outils phares pour l'urbanisme favorable à la santé**. C'est un outil **d'aide à la décision**. Il a une **approche scientifique** et implique **l'ensemble des acteurs** concernés par un projet. Cet outil vise à contribuer à

COMMISSION SANTE ET SOLIDARITES COMPTE-RENDU DU 4 MAI 2021

améliorer le projet en maximisant ses impacts positifs et en minimisant ses impacts négatifs, **pour contribuer au bien-être, à une meilleure qualité de vie pour tous.**

C'est une méthode émergente en France, mais qui est de plus en plus utilisée dans les projets.

Les EIS s'appuient sur un modèle d'approche classique avec **cinq étapes**, qui peuvent s'adapter au contexte local :

1. **Sélection** : déterminer la pertinence de la réalisation d'une EIS.
2. **Cadrer** : définir le périmètre de l'étude.
3. **Analyse** : avec des documents scientifiques, la consultation d'experts etc.
4. **Recommandations** : préconisations sur le sujet.
5. **Evaluation** : permet de suivre les effets de l'EIS sur le projet.

Exemples d'EIS engagés : crèches, infrastructures de transports, projets économiques et d'intégration sociale.

L'exemple de l'EIS des papeteries de Nanterre

Les anciennes papeteries de Nanterre, ancien site industriel, ont été reconverties en **zone d'activité**. Dans ce cadre, une EIS a été réalisée **par l'APUR** qui a fait **48 recommandations**. Ces recommandations ont été organisées par thématiques : environnement, mobilité, aménités, accès à l'emploi et à la formation, processus de réalisation du chantier. Parmi ces recommandations, **certaines ont été intégrées directement** au projet d'aménagement, d'autres ont fait l'objet d'analyses plus poussées. Une des recommandations qui a été intégrée directement est la modification de l'espace public dans l'axe d'une rue.

Elles ont été également **déclinées en fonction de leurs délais de mise en œuvre (court/moyen, / long terme)**, leur **niveau de faisabilité** (simple/modéré/complexé) et **leurs effets**.

Ainsi, cette approche par l'EIS permet **d'intégrer au projet, un public très varié**. En effet, dans le cas présent, les populations riveraines, le public de l'université de Nanterre, la maison d'arrêt, des établissements scolaires et toutes les personnes travaillant sur le site des anciennes papeteries, ont été concernées par ce projet d'aménagement.

Cependant, **parfois, cet outil de l'EIS intervient trop tardivement dans les projets**, ce qui ne permet pas d'intégrer les recommandations faites. En effet, les recommandations effectuées peuvent être perçues comme des contraintes fortes par la maîtrise d'ouvrage, puisqu'elles peuvent intervenir sur les bilans financiers, sur le calendrier. **Par conséquent, il est important de réaliser une EIS dès la programmation d'un projet, au moment où le projet est inscrit à l'agenda**, afin que les recommandations de l'EIS soient mieux prises en compte au final.

COMMISSION SANTE ET SOLIDARITES

COMPTE-RENDU DU 4 MAI 2021

Il est donc certain que l'EIS est **un vrai outil à la définition d'un meilleur projet**, qui intègre la dimension **d'urbanisme favorable à la santé**.

Conclusion

Les démarches d'urbanisme peuvent prendre des formes diverses, notamment avec les EIS qui sont des évaluations très ambitieuses. Bien sûr, les marges de manœuvres sont possibles. Le contexte de pandémie renforce la **nécessité de favoriser ces démarches qui intègrent les enjeux de santé**, dans la construction de projets. Il renforce aussi la nécessité de **lutter contre les inégalités de santé**, alors que les défis sanitaires et environnementaux se multiplient.

- **Intervention de Pierre-André JUVEN**, Adjoint à l'urbanisme et à la santé à la ville de Grenoble et représentant du Réseau français des Villes-Santé de l'OMS

La qualité des constructions et de l'habitat

Les notions d'urbanisme et de santé sont liées à la qualité de l'habitat. Au sein de l'habitat, une des préoccupations majeures actuelles est la **qualité de l'air intérieur**. Grenoble a ainsi observé pendant la période de confinement une hausse sensible des signalements pour insalubrité. Une des raisons de cette hausse semble être que la population a plus pris conscience de son habitat, la qualité de l'air intérieur est donc devenue un sujet de préoccupation important. De plus, les discussions des communes autour de la **concentration de CO₂ dans les écoles** montrent l'importance de ce sujet. Sur ce point, les **capteurs de CO₂** peuvent être un outil intéressant.

De plus, pour avoir un habitat de qualité, il est important de réfléchir aux **matériaux** utilisés dans les projets de constructions ou d'aménagements. Un questionnement sur **l'aération, le chauffage ou encore le confort l'été** doit également se faire, dans une **optique d'habitat de qualité, favorable à la santé**.

L'impact écologique des constructions et destructions de bâtiments

L'enjeu est de pouvoir se doter **d'outils de connaissances** sur cet impact écologique, par exemple sur **le coût carbone** d'une opération d'aménagement, d'un projet de construction. Ces outils permettent de se poser des questions, par exemple, sur le type de matériaux à choisir, ou leur lieu de provenance.

La ville de Grenoble va accélérer son implication sur les matériaux biosourcés locaux, en l'occurrence, le bois, mais les communes peuvent trouver d'autres matériaux en fonction du contexte local (exemples : terre, paille). Ce bois viendra **produire des constructions emblématiques, qui doivent servir d'exemples pour de futurs projets urbains favorables à la santé**.

COMMISSION SANTE ET SOLIDARITES COMPTE-RENDU DU 4 MAI 2021

Approche globale

Lier l'urbanisme à la santé, c'est considérer **l'ensemble des aspects de la vie des habitants** en tant qu'individus et en tant que collectifs. Pour cela, il est possible de structurer les espaces urbains en intégrant les **enjeux de mobilité, de sport, d'accessibilité, d'autonomie, de proximité**. Sur ce point, l'objectif est que chaque partie de ville doit être autonome, sans dépendre d'autres quartiers.

Cette **approche globale** conduit la ville de Grenoble à faire travailler de concert les adjoints aux projets urbains, et les adjoints aux espaces publics, afin que les deux dimensions soient liées.

Enjeux de santé mentale

Il est aussi important de penser la structuration des espaces urbains en pensant aux **enjeux de santé mentale**. Cela pose notamment la question des **espaces de sociabilité**, qui sont fondamentaux pour les habitants.

Quelle mise en œuvre ?

A Grenoble, la mise en œuvre de cet urbanisme favorable à la santé se fait progressivement. La mise en œuvre n'est **pas toujours aisée surtout dans le cadre de projets urbains privés**. La ville essaie donc de convaincre les promoteurs en essayant de travailler avec eux. De plus, elle va prochainement travailler avec un conseil d'urbanisme pour élaborer une **charte de construction** permettant de savoir ce qui serait souhaitable dans l'absolu, pour ensuite composer avec le réel.

En conclusion, Pierre-André JUVEN a rappelé qu'il existait de nombreuses ressources sur ces sujets d'urbanisme favorable à la santé, produites notamment par le réseau des villes OMS ou l'EHESP.

▪ Questions / réponses :

Etienne Cattier, Maire adjoint de Croissy-sur-Seine : Comment fait-on le bilan carbone des constructions d'immeubles ?

→ **Pierre André Juven** : Précisément, il est difficile pour moi de répondre à cette question, mais le bilan carbone est une piste proposée par les aménageurs locaux. C'est un calcul assez nouveau qui porte par exemple sur l'importation des matériaux, sur la façon dont un matériau a été fabriqué, sur l'énergie déployée pour la fabrication.

Marc Giroud : Pour connaître les quantités de CO₂ dans les écoles, quelles sont les possibilités ?

→ **Pierre André Juven** : Les capteurs de CO₂ sont une possibilité, et doivent être capables d'évaluer les transferts de polluants de l'extérieur vers l'intérieur. Ils

COMMISSION SANTE ET SOLIDARITES COMPTE-RENDU DU 4 MAI 2021

permettent de voir à partir de quand l'air intérieur est trop pollué (et donc quand il faut aérer). Le collectif *Du côté de la science* a écrit sur le CO₂ dans les salles et permet de mieux comprendre les enjeux autour de la qualité de l'air intérieur. Toutefois, le problème de ces capteurs reste le coût, qui est de plusieurs milliers d'euros pour un seul appareil.

Bernadette Laforge, adjointe au Maire de Brie-Comte-Robert : Pendant la durée de travaux de construction ou de démolition, doit-on obligatoirement mesurer le CO₂ ?

→ **Pierre André Juven :** Je ne pense pas que cette mesure du CO₂ soit obligatoire. En revanche, un des enjeux est que lorsque l'on construit ou reconstruit, il est important de réfléchir à la réhabilitation. Réhabiliter, plutôt que détruire ou construire, peut limiter les nuisances sonores, les polluants et poussières et évite de générer des déchets. Or, le secteur du BTP est très pourvoyeur de déchets.

Agnès Jeannet, conseillère municipale déléguée à la santé, de Vitry-sur-Seine : Comment avez-vous réussi à définir ces 5 priorités ? Peut-on bénéficier de ces méthodes/outils de diagnostic ?

→ **Pierre André Juven :** Nous avons des préoccupations de santé qui nous ont inspiré. C'est en avançant pas à pas qu'il est possible de structurer une ligne cohérente. Toutefois, on ne peut pas réaliser tout ce que l'on souhaite. Nos deux partenaires principaux, la métropole et les aménageurs, sont des acteurs majeurs car ils structurent les politiques publiques, les mettent en œuvre et les suivent. Il y a donc nécessité de doter l'aménageur de compétences en la matière.

Etienne Cattier : Comment agir concrètement ? Par exemple, quand nous souhaitons refaire une rue, quel est le meilleur type d'enrobées ?

→ **Pierre André Juven :** Sur les aspects très techniques, je ne saurai pas vous répondre. Toutefois, l'objectif de cette réunion est de permettre aux élus de se poser des questions, qui permettent, sur du long terme d'opérer des transformations urbaines. Il existe tout de même des guides pratiques de l'EHESP notamment, sur des problématiques très précises, qui apportent des réponses précises.

→ **Emilie Moreau :** Toutes ces questions touchent des sujets importants, et il est vrai qu'on ne sait pas toujours comment commencer. Néanmoins, en fonction du contexte local, du projet politique, il est possible de fixer des priorités et de les traduire en actes. Prendre la santé comme un prisme permet de se poser les questions de manière globale et de ne rien oublier.

Agnès Jeannet : Pourriez-vous détailler l'approche scientifique, concernant les EIS notamment ?

COMMISSION SANTE ET SOLIDARITES COMPTE-RENDU DU 4 MAI 2021

→ **Emilie Moreau** : Les EIS sont une approche très exigeante scientifiquement. En effet, ils s'appuient sur des travaux universitaires scientifiques qui sont très exigeants en termes d'études et d'analyse. Ainsi, certaines EIS sont d'ailleurs appelées autrement car elles ne respectent pas tous ces critères méthodologiques exigeants. Cet aspect scientifique intègre plusieurs aspects : des aspects objectifs (études antérieures, données) et aussi des aspects plus subjectifs, participatifs. A Nanterre cela s'est traduit par des ateliers, qui ont permis à l'APUR, au regard de cette analyse objective, d'échanger, de discuter, de voir les réactions, afin de produire un diagnostic et des recommandations plus sensibles dans l'EIS.

Damien Guillou, conseiller municipal délégué à la santé, de Lisses : Y a-t-il un lien entre les lignes télécoms aériennes ou réseaux souterrains avec les maladies leucémiques ? Peut-on y remédier ?

→ **Véronique Garnier** : La littérature est plutôt rassurante sur ce sujet. Néanmoins, les lignes télécoms aériennes ne sont pas sous la responsabilité stricte des communes. Pour la partie 5G, le rapport de l'ANSES est très rassurant.

Lutgart Roux, conseillère municipale chargée de la Santé et du Bien-être, de Vernouillet : Comment motiver les promoteurs privés à avoir une réflexion d'urbanisme favorable à la santé ? Une charte peut-elle permettre des changements ?

→ **Clara Parisi, chargée d'études à l'AMIF** : Des chartes entre mairies et promoteurs privés sont expérimentées dans certaines villes. Toutefois, ces chartes n'ont pas de valeur juridique qui permettent de remettre en cause la nature de la construction, si celle-ci n'a pas respecté ce qui est indiqué dans la charte.

→ **Véronique Garnier** : La charte est tout de même une première pierre de sensibilisation, qui montre l'engagement des communes et qui peut permettre aussi, de motiver les promoteurs.

→ **Emilie Moreau** : Il y a 10 ans, ces préoccupations étaient limitées, aujourd'hui, la sensibilisation permet de plus en plus une prise de conscience collective de ces enjeux d'urbanisme et de santé.

Laurent Prévot, conseiller municipal de Croissy-sur-Seine : Comment gérer la difficulté suivante : il faut à la fois urbaniser mais en même temps, créer des îlots de verdure, ne pas trop artificialiser etc. ?

→ **Emilie Moreau** : C'est une question très complexe qui renvoie au dernier axe de l'EHESP : essayer de résoudre des objectifs contradictoires, des tensions.



COMMISSION SANTE ET SOLIDARITES COMPTE-RENDU DU 4 MAI 2021

CONCLUSION :

Marc Giroud et Véronique Garnier remercient chaleureusement les intervenants et les participants en rappelant qu'on ne peut pas agir sans s'appuyer sur des connaissances qui ont été partagées aujourd'hui.

Marc Giroud indique également qu'il serait intéressant de traiter de nouveau de ce sujet, en se focalisant par exemple sur la rénovation, sur les îlots.

FIN DE SEANCE